

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°07/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 26 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruf, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Daniel **POIRIE**, (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : GROUPE SCOLAIRE ASTULFONI – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

Exposé du Maire

Face aux besoins actuels d'avoir recours de plus en plus à de nouvelles énergies renouvelables, la Commune a engagé une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les propriétés communales et le choix s'est porté sur le groupe scolaire ASTULFONI.

Afin de respecter le principe d'égalité, une publicité préalable a été faite du 12 janvier au 13 février 2026 sur le site de la Commune, afin d'informer d'éventuels autres opérateurs de ce projet.

Nous avons été saisis d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la société "Centrales Villageoises du Haut Dauphiné" pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud du groupe scolaire élémentaire Astulfoni.

Aucune autre candidature n'a été reçue par les services de la mairie.

Quant à la proposition reçue, elle consiste en l'installation d'environ 200 panneaux photovoltaïques représentant une puissance de l'ordre de 96 kilowatts crête (puissance maximale produite dans des conditions idéales), sur une superficie d'environ 420 m².

L'ensemble des formalités administratives, des coûts de construction, d'exploitation et de maintenance de la centrale est à la charge de la société "Centrales Villageoises du Haut Dauphiné".

Par ailleurs, une redevance d'un montant de 1 € par m² loué et par an sera versée à la Commune pendant toute la durée d'occupation, à savoir vingt ans. Cette redevance est révisable.

Au vu de ces éléments, nous vous proposons de signer une convention d'occupation temporaire du site considéré (toiture du groupe scolaire Astulfoni) avec la société "Centrales Villageoises du Haut Dauphiné".

A l'issue des vingt ans d'occupation, l'installation sera transférée gratuitement à la Commune.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de clore la procédure d'appel aux porteurs de projets intéressés pour investir sur le déploiement de panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud du groupe scolaire Astulfoni.

☞ Décide de mener des échanges exclusifs avec la société « Centrales Villageoises du Haut Dauphiné » dans le but de poursuivre la phase d'étude préalable du projet pressenti sur le site concerné.

☞ Autorise le Maire à signer – le cas échéant - la convention d'occupation temporaire s'y rapportant et définissant les modalités de mise à disposition pour une durée de vingt ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérui, le 02 mars 2026

Le Maire,